

GRAND DÉPARTEMENTAL d'Indre & Loire

RÈGLEMENT GENERAL SAISON 2023-2024

OBJECTIFS DU GD 37

LE GRAND DÉPARTEMENTAL CSO CLUB, CSO PONEYS, EQUIFUN, DRESSAGE CLUB & PONEY d'Indre et Loire est un challenge interclub et a pour but de :

- ✓ Permettre aux cavaliers des établissements équestres d'Indre et Loire, de participer tout au long de l'année à des épreuves dans les disciplines fédérales de compétition constituant un prolongement de l'instruction.
- ✓ Inciter les cavaliers à monter plus assidument pour améliorer leurs qualités et connaissances, et également améliorer les chevaux qu'ils montent avec un encadrement digne de ce nom.
- ✓ Leur donner la possibilité d'acquérir l'expérience qui leur sera nécessaire pour participer ultérieurement, avec des chances convenables, aux différents examens, et ensuite aux épreuves de la division amateur ou/et des championnats de France.
- ✓ Créer dans le département d'Indre et Loire une animation équestre de qualité et entretenir une émulation entre les cavaliers des divers établissements participants.

CONDITIONS

Les Classements du GD sont réservés aux établissements professionnels ou associatifs installés dans le département d'Indre et Loire. La structure devant disposer **d'un enseignant propriétaire du club, ou salarié, ou indépendant pouvant être présent sur les terrains de concours, diplômés d'état en exercice, inscrits sur la liste de la FFE (diplôme inscrit sur la licence de l'année en cours), à jour de leur carte professionnelle.**

- Dès lors qu'un établissement ne disposera plus d'un enseignant **avec une carte professionnelle à jour**, son statut est remis en cause et sa participation au classement du GD 37 sera refusée.
- Les établissements d'Indre et Loire tels que définis ci-dessus et leurs enseignants ont la responsabilité pleine et entière de l'application stricte du règlement et des engagements qu'ils effectueront pour des **cavaliers licenciés dans leur établissement**, dans chacune des épreuves du GDC 37.
- Le Comité Départemental d'Équitation d'Indre et Loire se réserve le droit d'opérer à tout moment tous les contrôles, vérifications et modifications qu'il jugera nécessaires, ceci dans l'intérêt même des établissements et de leurs cavaliers participants.
- Il ne pourra pas être programmé un GD PONEY et un GD CLUB le même jour, ni dans le même club le même week-end.

RÈGLEMENT

A. ORGANISATION DES CONCOURS ET DES ÉPREUVES

- Sont habilités à organiser des concours "GRAND DÉPARTEMENTAL" les établissements et associations d'Indre et Loire, inscrits sur les listes officielles de la FFE et respectant les conditions du CAHIER DES CHARGES, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES EN COURS.
- L'organisateur ne respectant pas ou ne faisant pas respecter le règlement et le cahier des charges dans leur intégralité ne peut prétendre au label "GRAND DÉPARTEMENTAL", le concours pourra être déclassé de GD37 avant les épreuves et ne sera pas inscrit au calendrier de l'année suivante.

- Il appartient aux organisateurs de mettre les personnels et matériels nécessaires à disposition des intervenants et officiels, de les "nourrir et abreuver" dans la meilleure tradition sportive.
- Les organisateurs ont l'obligation d'accueillir le ou les partenaires du GD 37 dans le cadre de la journée de la compétition supportant le GD 37.

Le classement du GD37, avec mention du ou des partenaires doit être affiché tout au long de la saison, en évidence, dans les établissements participants.

- Pour les épreuves des finales, l'organisateur prend à sa charge les frais inhérents aux officiels : juges CSO et dressage, chefs de piste agréés, chef de paddock agréé ; frais de chronométrage et de saisie informatique.
- Les épreuves "préparatoires" doivent être placées de préférence **APRÈS** les épreuves "grand prix" du même niveau.
- Le calendrier des concours comportant des épreuves qualificatives du GD 37 leur répartition entre les clubs, le montant des droits d'engagement (comprenant la part à reverser par l'organisateur au CDE) sont arrêtés en comité directeur du CDE. Il en est de même pour les éventuelles modifications du calendrier et pour la désignation du membre du conseil de direction chargé du suivi des résultats.
- Compte tenu du calendrier des concours amateurs /pro officiels, et afin de ne pas charger abusivement le calendrier des manifestations équestre, il a été décidé :
 - De donner la priorité aux clubs participants assidument aux épreuves du GD37
 - Qu'en cas de concurrence sur une même date, la priorité est donnée à L'organisateur le plus ancien à cette date.
 - Qu'un club ayant perdu une date pour cas de force majeure reste prioritaire pour conserver sa date l'année suivante.
 - En cas de désistement d'un club sur une date de concours par cas de force majeure, un club prioritaire peut récupérer le programme prévu sans conserver la date l'année suivante.

B. ORGANISATEURS

1. Récompenses des épreuves.

Pour toutes les épreuves support du "GRAND DÉPARTEMENTAL 37" un classement officiel avec remise de récompenses et les cavaliers du département.

- Des Bons d'achat ou des cadeaux des partenaires seront remis à chaque concours.
- Prévoir au minimum : Une coupe (ou équivalent) pour le vainqueur, 1 flot pour 4 partants,
- Et une moyenne de 1 plaque pour 6 partants sur l'ensemble du concours.
- Un cadeau et/ou un flot par participant à l'Équifun.
- Un flot pour les "Sans Faute" des préparatoires

Si un club demande l'ouverture d'une épreuve supplémentaire pour un concours à l'organisateur, celle-ci doit apparaître avant le vendredi 12h précédant la clôture des engagements

Pour les épreuves des finales, l'organisateur prend à sa charge les plaques et les flots des épreuves.

Lors des finales les épreuves Préparatoires peuvent être supprimées selon le nombre de partants dans la journée de concours

2. Participation de l'organisateur

Reversement au CDE 37 par l'organisateur dès la réception de la facture : **1 euro par engagement sur toutes les épreuves de la journée.**

D. ENGAGEMENTS

Les établissements participants sont responsables de la qualification des cavaliers et des chevaux qu'ils engagent.

Les engagements sur le terrain sont autorisés suivant le programme, et doivent être déclarés par l'enseignant du club. **Ils doivent impérativement spécifier le club d'appartenance de la licence du concurrent.**

Le jour des finales, les engagements sur le terrain ne seront pas comptabilisés POUR LE CLASSEMENT FINAL DU GRAND DEPARTEMENTAL.

Son montant et les épreuves concernées sont décidés par le comité de direction du Comité Équestre d'Indre et Loire.

Pour la saison 2023-2024, le tarif des engagements est fixé à :

- 17€ par engagement pour les épreuves GRAND PRIX si le montant de l'engagement est supérieur, la différence sera due au CDE37 par l'organisateur.
- 14€ pour les épreuves ÉQUIFUN
- 17€ pour les PRÉPARATOIRES

Engagements terrain :

- 27€ sur le terrain SIF CLUB
- 27€ sur le terrain pour le SIF PONEY
- 27€ pour les PRÉPARATOIRES

NOTA : L'objectif de ce tarif dissuasif est de permettre à l'organisateur du concours de préparer les horaires des épreuves et organiser plus facilement les remises de prix.

E. QUALIFICATION DES CAVALIERES/CAVALIERS

Épreuves

Le GD 37 est ouvert aux cavaliers licenciés dans les établissements équestres d'Indre et Loire, titulaires obligatoirement d'une licence fédérale de compétition SIF, établie au titre d'un établissement tel que défini dans le préambule, conformément au règlement général des compétitions (VI concurrents), la domiciliation sportive est celle du club d'appartenance ou de l'adresse du domicile figurant sur la licence.

Un cavalier peut partir dans tous les niveaux des catégories inscrites au GRAND DÉPARTEMENTAL 37 auquel sont niveau de compétence l'autorise. Seul le coach de son club peut déterminer le niveau des épreuves.

Par épreuve :

Un cavalier ne peut pas monter plus de 3 chevaux/poneys par épreuve. Seul son meilleur résultat sera pris en compte pour le GD 37 de l'épreuve.

S'il a plusieurs classements, les points du résultat non retenu ne seront pas attribués à un autre concurrent.

Déclassement

- En cas de changement de club en cours de saison, le cavalier perd les points acquis au titre du club qu'il a quitté, sauf entente amiable explicite entre les deux établissements. Uniquement dans ce cas (entente amiable), les points acquis sont répartis au prorata dans le classement des clubs, et le cavalier gardera les points obtenus dans le club précédent.
- En cas d'engagements fait par des clubs différents pour un même concurrent, les points attribués seront comptabilisés au nom du club ayant délivré la licence sauf exception de justification de domicile dans le 37 différent du département de la licence.

QUALIFICATION DES CHEVAUX

- Les épreuves sont ouvertes à tous chevaux ou poneys de 4 ans et plus (un seul parcours est autorisé pour les 4 ans, voir règlement FFE)
- Le GDC 37 étant une compétition interclubs, les cavaliers propriétaires de chevaux ou poneys personnels qu'ils hébergent chez eux, peuvent participer au classement GDC 37, s'ils sont engagés par un club d'Indre et Loire, et s'ils suivent des cours dans ce club avec ces montures.
- **RAPPEL RÈGLEMENT FFE** : Conformément à la nouvelle réglementation fédérale **tous les propriétaires de chevaux** doivent être en possession d'une licence fédérale, sous peine de voir leur cheval disqualifié lors de la parution des résultats des épreuves.
- Les officiels du concours ont l'autorité pour contrôler avec un lecteur de puces transpondeur l'identité du cheval.
- Les changements de monte ne sont autorisés que si le cheval a été engagé officiellement dans l'épreuve, et sont soumis à approbation du jury.

F. CATÉGORIES DES ÉPREUVES

Les différentes catégories des épreuves font l'objet d'une annexe de règlement à savoir :

- | | |
|------------------------------|---------|
| ➤ CSO CLUB | page 8 |
| ➤ CSO PONEY | page 11 |
| ➤ EQUIFUN | page 11 |
| ➤ DRESSAGE SIF CLUB ET PONEY | page 13 |

ATTRIBUTION DES POINTS

1. Épreuves qualificatives

- Un cavalier peut effectuer plusieurs parcours dans une catégorie et dans un niveau. Seul son meilleur classement dans une épreuve sera retenu pour l'attribution de points.
- Les points sont attribués sur la place réelle dans le classement. Par exemple, si la place de 4^{ème} est tenue par un cavalier déjà classé, ou hors département, les points de cette 4^{ème} place ne sont pas distribués. Le cavalier suivant reste classé 5^{ème} avec les points attribués au 5^{ème}.
- Les classés ex-aequo se partagent les points attribués aux places qu'ils occupent solidairement, le résultat ne pouvant être inférieur à 1 point. Exemple : pour 10 classés, deux ex-aequo à la 3^{ème} place se partagent : les 12 points du 3^{ème}, + les 11 pts du 4^{ème}, soit $9+8/2 = 11.5$ pts. Le suivant sera le 5^{ème} avec 10 points. Les bonus de SF seront ajoutés aux points obtenus.
- Les points sont attribués sur les résultats du concours parus sur le site fédéral.
- En cas d'erreur, le club du concurrent mal classé est responsable de la rectification à apporter officiellement pour la modification du classement sur le site fédéral. Il devra informer le CDE de cette erreur et de la modification officiellement faite.

CSO + EQUIFUN			DRESSAGE CLUB PONEY		
CLASSEMENT	POINTS QUALIF	POINTS FINALE	CLASSEMENT	POINTS QUALIF	POINTS FINALE
1	15	30	1	19	38
2	13	26	2	17	34
3	12	24	3	14	28
4	11	22	4	12	24
5	10	20	5	10	20
6	9	18	6	9	18
7	8	16	7	8	16
8	7	14	8	7	14
9	6	12	9	6	12
10	5	10	10	5	10
11	4	8	11	4	8
12	3	6	12	3	6
13	2	4	13	2	4
BONUS SF	1	2	Ensuite pour tous les classés	1	-

2. Epreuves finales

- Les concurrents peuvent partir dans toutes les épreuves du concours suivant le règlement fédéral.
- Il n'y a pas de participation minimum pour pouvoir engager dans les épreuves finales.
 - **Afin de permettre à tous les clubs et au plus grand nombre de cavaliers d'avoir les mêmes conditions de participation aux finales et au classement final, il a été décidé que :**
 1. Le classement final se fait sur **une seule épreuve** par fléchage SIF
 2. Avec un **seul cheval/poney** par épreuve.
 3. Les concurrents sont qualifiés d'office s'ils ont **gagné 1 point** dans la saison de concours **dans l'épreuve où ils ont engagé pour la finale**
 4. Le choix du niveau pour l'épreuve comptant pour la finale sur les niveaux est indiqué dans les annexes dédiées :
 - 1 niveau d'épreuve en CSO CLUB
 - 1 niveau d'épreuve en EQUIFUN en plus du CSO
 - 1 niveau d'épreuve en CSO PONEY
 - 1 niveau d'épreuve en DRESSAGE par fléchage du cavalier (PONEY OU CLUB) en plus de l'épreuve de CSO
- Les ex-aequo en total de points au classement final seront départagés par le meilleur classement à l'épreuve de la finale.

IMPORTANT : en cas d'engagements dans plusieurs épreuves ou 2 chevaux dans une épreuve :

Le choix de l'épreuve et de la monture doit se faire juste après les engagements par déclaration écrite de l'enseignant avec le numéro de partant de l'épreuve, transmise au CDE 37 le mercredi midi au plus tard après la parution des engagements sur FFE par mail à cdequitation37@gmail.com .
Le concurrent n'ayant pas été déclaré pour le choix de l'épreuve ou de la monture comptant pour la finale, se verra disqualifié de tous les classements.

G. CLASSEMENT FINAL DES EPREUVES du GRAND DÉPARTEMENTAL

- Un classement définitif après les finales sera fait par épreuve du GRAND DÉPARTEMENTAL
- Les concurrents se verront remettre coupes, plaques, cadeaux et flots en fonction des disciplines. (Voir si règlements spécifiques en annexe)
- Les 10 premiers de chaque épreuve seront récompensés.
- Les 3 premiers devront être présents en tenue sur le podium et être disponible pour les photos avec les partenaires, les officiels et leur coach.
- Les ex-aequo sont départagés par le meilleur classement à l'épreuve finale.
- Les remises de prix feront l'objet de photos des podiums, publications et mise en avant des partenaires du CDE 37. Les concurrents accordent le droit d'utilisation des photos parues sur les réseaux sociaux ou fournies au CDE, considérant publiques les droits d'utilisation.

H. CLASSEMENT DU COMBINÉ SIF CLUB

LE COMBINÉ récompense le nombre d'engagements, la régularité et le niveau des résultats, ainsi que la complémentarité des disciplines ; tout au long de la saison supportant les concours du GRAND DÉPARTEMENTAL 37.

Un classement combiné **DRESSAGE CLUB & CSO CLUB** dit "**COMBINE DU GDC 37**" cumulant les points obtenus sur tous les niveaux par les cavaliers ayant participé dans tous les niveaux et avec toutes les épreuves.

Un classement provisoire sera établi tous les 3 concours de dressage

Est classé pour le combiné le concurrent ayant **avant les finales** :

- **Gagné au moins 10 points en dressage et 10 points en CSO**
- Participant à au moins une épreuve de finale en CSO CLUB et une épreuve de finale en DRESSAGE CLUB, même s'il n'est pas qualifié **et pas classé** pour le classement de cette finale en individuel.
- Si le concurrent a plusieurs niveaux en CSO CLUB et en DRESSAGE CLUB, le combiné sera calculé **sur le total des points** obtenus sur tous les parcours effectués **AVANT LES FINALES**.

Le concurrent doit s'engager et être partant dans les épreuves de son choix le jour de la finale mais ne cumulera pas les points des finales, sa participation aux épreuves qualificatives du combiné est obligatoire le jour de la finale. Il n'a pas besoin d'être qualifié en individuel pour participer à une des finales de catégorie et niveau pour cumuler les points et le nombre de participations du combiné.

- Le cavalier pourra donc cumuler les points obtenus avant les finales dans tous les niveaux différents selon les catégories DRESSAGE et CSO CLUB.
- Le cheval peut être différent en DRESSAGE et CSO lors de toutes les épreuves qualificatives et la finale.
- Seuls les 3 premiers seront récompensés, le nombre d'engagements pouvant départager les ex-aequo en points.

I. CLASSEMENT DES CLUBS/SIF CLUB

Un classement des clubs participants sera fait par l'addition des points obtenus **AVANT LES FINALES** lors des épreuves qualificatives du CSO CLUB ET DRESSAGE CLUB.

Seuls les points obtenus en CSO CLUB et en DRESSAGE SIF CLUB GRAND PRIX de tous les niveaux seront cumulés. Les 3 premiers seront récompensés.

K. PUBLICATION DES RESULTATS :

Les classements et le détail des résultats, par épreuve et par cavalier, est publié :

- Dans les clubs organisateurs et clubs ayant participé aux épreuves
- Sur le site fédéral internet du Comité <https://equitaweb-37.ffe.com/> en document téléchargeable
- Sur la page Facebook du Comité, <https://www.facebook.com/cde37> en partage public.

Le présent règlement annule et remplace toute version précédente.

Il est connu des établissements agréés et affiliés qui le portent à la connaissance des cavaliers concernés.

PARTENAIRES

Le Comité départemental d'équitation se réserve le droit de solliciter chaque année un ou plusieurs partenaires pour assurer le soutien financier du GD 37.

L'harmonisation des actions de soutien menées par les partenaires se fait en concertation avec le Comité directeur du CDE 37 avant chaque saison. Une fois leur participation acquise et validée par un contrat annuel, ceux-ci sont réputés accepter pleinement toutes les dispositions figurant au présent règlement et dans ses annexes ainsi qu'au cahier des charges de son organisation.

Le ou les partenaires retenus par le CDE 37 s'engage à doter les épreuves comptant pour le GD 37 dans les conditions minimales ci-après :

- Épreuves qualificatives : 150€ de bons d'achats ou cadeaux selon la négociation du club organisateur lors de chaque épreuve qualificative.
- Les bons d'achats ne pourront en aucun cas être soumis à obligation d'achat ou de participation des bénéficiaires. Ils ne pourront pas être remboursés ou échangés et devront être utilisés avant la fin d'année des finales.

En contrepartie, les partenaires peuvent faire apposer par les établissements organisateurs sur le site des épreuves qualificatives et finales, tous les objets publicitaires reproduisant leur raison sociale (calicot, affiches, etc. Ils peuvent également exposer et vendre leurs produits. Il leur revient en revanche de fournir les éléments et prévenir de leur présence éventuelle, en temps utile, l'organisateur du concours de leur démarche.

Saison 2023-2024 :

- **PARTENAIRE GD CSO PONEY : PADD CHAMBRAY**
- **PARTENAIRE GD CSO CLUB : PADD TOURS**
- **PARTENAIRE GD DRESSAGE CLUB & PONEY : PADD CHAMBRAY ET TOURS**

ANNEXE 1 – RÈGLEMENT GRAND DÉPARTEMENTAL CSO CLUB

Épreuves Grand Prix

- CLUB 4
 - CLUB 3
 - CLUB 2
 - CLUB 2 SENIORS (+26 ans)
 - CLUB 1
 - CLUB ELITE
-
- ✓ Un cavalier peut partir dans tous les niveaux des catégories. Un cavalier ne peut pas monter plus de 3 chevaux par épreuve qualificative.
 - ✓ Seul son meilleur résultat sera pris en compte par épreuve qualificative
 - ✓ S'il a plusieurs classements, les points du résultat non retenu ne seront pas attribués à un autre concurrent.
 - ✓ Si un concurrent non qualifié (pas licence 37) participe à une épreuve du GD, ses points ne seront pas attribués au suivant.

NOTA : les épreuves séniors sont destinées à permettre aux adultes de + de 26 ans ayant abandonné la compétition ou désirant de se remettre à cheval.

Déclassement

En cas de changement de club en cours de saison, le cavalier perd les points acquis au titre du club qu'il a quitté, sauf entente amiable explicite entre les deux établissements.

Uniquement dans ce cas (entente amiable), les points acquis sont répartis au prorata dans le calcul du classement des clubs, et le cavalier gardera les points obtenus dans le club précédent.

QUALIFICATION DES CHEVAUX

- Les épreuves sont ouvertes à tous chevaux ou poneys de 4 ans et plus (un seul parcours est autorisé pour les 4 ans, voir règlement FFE)
- Le GDC 37 étant une compétition interclubs, les cavaliers propriétaires de chevaux ou poneys personnels qu'ils hébergent chez eux, peuvent participer au classement GDC 37, s'ils sont engagés par un club d'Indre et Loire, et s'ils suivent des cours dans ce club avec ces montures.
- Conformément à la nouvelle réglementation fédérale **tous les propriétaires de chevaux** doivent être en possession d'une licence fédérale, sous peine de voir leur cheval disqualifié lors de la parution des résultats des épreuves.
- Les officiels du concours ont l'autorité pour contrôler avec un lecteur de puces transpondeur l'identité du cheval.
- Les changements de monte ne sont autorisés que si le cheval a été engagé officiellement dans l'épreuve, et sont soumis à approbation du jury.

ÉPREUVES QUALIFICATIVES

Les épreuves intitulées "GRAND PRIX" comptent pour 1 GDC 37 conformément au calendrier validé par les clubs et mis en place pour la saison de concours. (Pas les épreuves préliminaires) Un même concours peut comporter des épreuves :

CSO GRAND PRIX

- CLUB 4, CLUB 3, CLUB 2, CLUB 2 SENIORS, CLUB 1, CLUB ELITE,

Les épreuves sont organisées et jugées selon les règlements fédéraux en vigueur pour chaque discipline. Les cavaliers sont acceptés en tenue de concours ou tenue de club, soit en bottes soit en chaps et boots. Les cavaliers hors concours sont interdits.

Le GDC 37 se juge sur tous les concours clubs placés sous l'égide du CDE 37 et prévus au calendrier.

1. Un cavalier peut effectuer plusieurs parcours dans une catégorie et dans un niveau. Seul son meilleur classement dans une épreuve sera retenu pour l'attribution de points.
2. Les points sont attribués sur la place réelle dans le classement. Par exemple, si la place de 4^{ème} est tenue par un cavalier déjà classé, les points de cette 4^{ème} place ne sont pas distribués. Le cavalier suivant reste classé 5^{ème} avec les points attribués au 5^{ème}.
3. Les classés ex-aequo se partagent les points attribués aux places qu'ils occupent solidairement, le résultat ne pouvant être inférieur à 1 point. Exemple : pour 10 classés, deux ex-aequo à la 3^{ème} place se partagent : les 12 points du 3^{ème}, + les 11 pts du 4^{ème}, soit $9+8/2 = 11,5$ pts. Le suivant sera le 5^{ème} avec 10 points. Les bonus de SF seront ajoutés aux points obtenus.
4. Les points sont attribués sur les résultats du concours parus sur le site fédéral.
5. En cas d'erreur, le club du concurrent mal classé est responsable de la rectification à apporter officiellement pour la modification du classement sur le site fédéral. Il devra informer le CDE de cette erreur et de la modification officiellement faite.

QUALIFICATION POUR LA FINALE :

Sont qualifiés d'office pour la finale, les cavaliers partant dans une seule épreuve des finales par discipline et pour laquelle ils ont obtenu au moins 1 point.

- Les finales sont ouvertes à tous les cavaliers mais dans un seul niveau par catégorie :
 - ✓ 1 niveau en CSO
- **Avoir participé au moins une fois dans le niveau choisi.**
- **Avoir acquis au moins 1 point dans le niveau choisi**
- Ils peuvent néanmoins engager dans toutes les autres épreuves de leur choix pour le classement du combiné et leur total du nombre de participations
- Les engagements sur le terrain ne sont pas comptabilisés
- La tenue officielle de compétition est indispensable.

➤ Conditions :

Sont qualifiés d'office pour la finale, les cavaliers partant dans une seule épreuve des finales par discipline et pour laquelle ils ont obtenu au moins 1 point.

Seuls ces cavaliers déclarés (et qualifiés) seront pris en compte pour le classement final AVANT LE JEUDI MIDI 12 H DERNIER DELAI. Si le cavalier engage plusieurs chevaux dans une épreuve, le couple cavalier/cheval participant à la finale sera déclaré par écrit **par le club** (voir IMPORTANT) pour ne pas être disqualifié du classement final.

- Cavaliers ayant déclaré la catégorie et le niveau pour lesquels il participe à la finale (voir IMPORTANT). Si le cavalier est qualifié pour participer à 2 niveaux dans une discipline son club doit déclarer par mail le niveau dans lequel il concourt pour la finale.
- Ayant déclaré le cheval qualifié s'il engage plusieurs, par mail dès la sortie des engagements sur le site FFE.

Les changements de monture ne pourront pas être acceptés sur le terrain, sauf cas de force majeure (blessure, maladie...) et avec un cheval **déjà engagé** sur le concours et validé par le Président du jury.

- ✓ Lors des finales, l'ordre de passage du BO est obligatoire sauf dérogation accordée par le jury

Seuls participeront au classement définitif du GDC les cavaliers ayant participé à la finale, les engagés non partants et les disqualifiés seront exclus.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

a) Dressage et Saut d'obstacle

En cas d'engagement d'un concurrent dans plusieurs épreuves ou avec plusieurs chevaux dans une épreuve, les clubs doivent impérativement confirmer leur choix après la clôture des engagements et déclarer le couple cavalier:/cheval qui participera à la finale.

Si le concurrent engage 2 fois, seul le couple cavalier/cheval déclaré avant l'épreuve sera comptabilisé. (Voir qualification finale)

IMPORTANT : Les enseignants doivent transmettre :

La liste de tous leurs cavaliers participant à la finale, en spécifiant l'épreuve de finale choisie :

- En les entourant sur **la feuille de route** avec le nom du cheval qualifié pour la finale (avec n° de passage)
- En barrant ceux non participant pour cette finale,
- En scannant celle-ci et envoyer au CDE par mail à cdequitation37@gmail.com

AU PLUS TARD LE LENDEMAIN DES ENGAGEMENTS.

Les finalistes sont tenus de participer à la finale sous peine de radiation du classement définitif distinct correspondant, sauf en cas de force majeure dûment prouvé et validé par le Comité.

Les clubs n'ayant pas déclaré leurs finalistes **24 heures** après la clôture des engagements et au plus tard le jeudi midi suivant la parution des engagements, verront leurs concurrents disqualifiés du classement de la finale.

b) Catégories et niveaux des épreuves en individuel

Les classements distincts de chaque catégorie et niveau se font par l'addition des points obtenus lors des épreuves qualificatives et lors de l'épreuve finale.

Les classements individuels sont :

Un classement spécifique catégorie **saut d'obstacles** niveau CLUB 4, CLUB 3, CLUB 2, CLUB 2 SENIORS, CLUB 1, CLUB ÉLITE, cumulant les résultats obtenus en épreuves de CSO, y compris les finales.

1. En cas d'égalité des points pour une place à l'issue de l'épreuve finale, le choix se fera sur celui ayant le plus grand nombre de participations (sauf NP, éliminé et disqualifié) et si encore égalité,
2. Sur le mieux classé au cours de cette finale.
3. En cas de nouvelle égalité, le meilleur classement de la finale sera tiré au sort.

Classement des 10 premiers pour chaque épreuve qualificative.

BAREMES

Obstacles : voir règlement FFE de la discipline

ANNEXE 2 – RÈGLEMENT GRAND DÉPARTEMENTAL CSO PONEY

<i>As Poney 2D</i>	<i>Poney 2B</i>	<i>Poney 4 B</i>	
<i>As Poney 2C</i>	<i>Poney 2 C</i>	<i>Poney 4 C</i>	
<i>Poney Elite D</i>	<i>Poney 2 D</i>	<i>Poney 4 D</i>	
<i>Poney Elite</i>	<i>Poney3 B</i>	<i>Poney A Elite</i>	
<i>Poney1 D</i>	<i>Poney3 C</i>	<i>Poney A1</i>	<i>Équifun A2</i>
<i>Poney1 C</i>	<i>Poney3 D</i>	<i>Poney A2</i>	<i>Équifun Mini</i>

Chaque concours comprendra pour le GRAND DEPARTEMENTAL PONEY, 18 épreuves de CSO et 2 épreuves d'ÉQUIFUN.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Attention, depuis la crise sanitaire du Covid, c'est aux parents de vérifier que leurs enfants respectent la réglementation sanitaire en cours pour les engager en concours.

- ⇒ Titulaires d'une licence fédérale et de compétition de l'année en cours.
- ⇒ Coachés par un enseignant diplômé {ou avec un élève moniteur quand l'enseignant est présent sur le terrain de concours)
- ⇒ Equifun cavaliers âgés de 14 ans maximum en Minime et 10 ans maximum en A2

Pour participer au classement final du GDPONEY, tenir compte de l'âge maximum autorisé sur les championnats de France PONEY de l'année

Possibilité pour les cavaliers de participer au Classement Final du GDPONEY en CSO et en Equifun.

L. QUALIFICATION FINALE

Sont qualifiés d'office pour la finale, les cavaliers partant dans une seule épreuve des finales par discipline et pour laquelle ils ont obtenu au moins 1 point.

Un cavalier qui change de club en cours d'année perd ses points acquis avec son ancien club (sauf accord mutuel des enseignants concernés à signaler au responsable du challenge).

Seuls ces cavaliers déclarés (et qualifiés d'office) seront pris en compte pour le classement final.

Seuls participeront aux classements définitifs du Challenge

Ayant participé :

- À l'épreuve finale {sauf cas de force majeure dûment prouvée)
- Ayant au moins 1 point dans l'épreuve choisie pour le classement de sa finale

Dans le cas d'un poney blessé pour la finale et si le cavalier concerné (sans autre poney pour l'épreuve) le désire il peut participer au classement final sans participer à l'épreuve de la finale. Tous les cavaliers qualifiés et participant au classement final seront récompensés.

- Un cavalier ayant couru le GDP dans plusieurs séries CSO n'apparaîtra que dans le classement final de la série choisie, sans cumul des points acquis dans d'autres épreuves, afin de récompenser le maximum de cavaliers.
- Possibilité de participer au classement final en CSO et en ÉQUIFUN
- En cas d'ex-æquo à l'issue de la finale, le classement de l'épreuve de la finale les départagera.

RECOMPENSES PONEY

- La remise des prix se fera pour le 1er quart des engagés classés par épreuve des finales **et au maximum de 10 classés.**
- La remise des récompenses du GDP se fera à l'issue des finales.
- Bien consulter le classement général du GD PONEY affiché au fur et à mesure des épreuves finies lors de la finale sans attendre la remise des prix.

OBSTACLES

1. Côtes des obstacles : Règlement FFE en cours pour les épreuves officielles de CSO cm et d'EQUIFUN.
2. Sauf début de saison : 48, 50 cm, 4C, 55 cm (jusqu'en décembre ?) +5 cm (sur quelques obstacles) pour la finale (et pour le championnat départemental)

ANNEXE 3 – REGLEMENT GRAND DÉPARTEMENTAL DRESSAGE

CATEGORIE SIF CLUB ET PONEY

Les épreuves de DRESSAGE sont organisées lors des épreuves du GRAND DÉPARTEMENTAL CLUB, selon les choix des organisateur et la disponibilité des juges.

1 - DRESSAGE GRAND PRIX CLUB

- CLUB 3, CLUB 2, CLUB 1, CLUB ELITE,

2 - DRESSAGE PONEY

- PONEY 2, PONEY 1, PONEY ELITE,

Présence de 2 juges de DRESSAGE pour les SIF PONEY

Les point PONEY ne sont pas cumulables aux épreuves CLUB pour le classement du combiné et le classement des clubs.

Les épreuves sont organisées et jugées selon les règlements fédéraux en vigueur pour chaque discipline. Les cavaliers sont acceptés en tenue de concours ou tenue de club, soit en bottes soit en chaps et boots. Les cavaliers hors concours sont interdits.

ÉPREUVES QUALIFICATIVES

- Un cavalier peut effectuer plusieurs parcours dans une catégorie et dans un niveau. Seul son meilleur classement dans une épreuve sera retenu pour l'attribution de points.
- Les points sont attribués sur la place réelle dans le classement. Par exemple, si la place de 4^{ème} est tenue par un cavalier déjà classé, les points de cette 4^{ème} place ne sont pas distribués. Le cavalier suivant reste classé 5^{ème} avec les points attribués au 5^{ème}.
- Les classés ex-aequo se partagent tes points attribués aux places qu'ils occupent solidairement, le résultat ne pouvant être inférieur à 1 point. Exemple : pour 10 classés, deux ex-aequo à la 3^{ème} place se partagent : les 12 points du 3^{ème}, + les 11 pts du 4^{ème}, soit $9+8/2 = 11.5$ pts. Le suivant sera le 5^{ème} avec 10 points. Les bonus de SF seront ajoutés aux points obtenus.
- Les points sont attribués sur les résultats du concours parus sur le site fédéral.
- En cas d'erreur, le club du concurrent mal classé est responsable de la rectification à apporter officiellement pour la modification du classement sur le site fédéral. Il devra informer le CDE de cette erreur et de la modification officiellement faite.

QUALIFICATION POUR LA FINALE :

Sont qualifiés d'office pour la finale, les cavaliers partant dans une seule épreuve des finales par discipline et pour laquelle ils ont obtenu au moins 1 point.

- Les finales sont ouvertes à tous les cavaliers mais dans un seul niveau par catégorie :
 - ✓ 1 niveau en DRESSAGE CLUB
 - ✓ 1 niveau en DRESSAGE PONEY
- **Avoir participé au moins une fois dans le niveau choisi.**
- **Avoir acquis au moins 1 point dans le niveau choisi**
- Ils peuvent néanmoins engager dans toutes les autres épreuves de leur choix pour le classement du combiné et leur total du nombre de participations
- Les engagements sur le terrain ne sont pas acceptés.
- La tenue officielle de compétition est indispensable.

Conditions :

Sont qualifiés d'office pour la finale, les cavaliers partant dans une seule épreuve des finales par discipline et pour laquelle ils ont obtenu au moins 1 point.

Si le cavalier est qualifié pour participer à 2 niveaux dans une discipline son club doit déclarer par mail le niveau dans lequel il concourt pour la finale. (Voir IMPORTANT)

Seuls ces cavaliers déclarés (et qualifiés) seront pris en compte pour le classement final.

Cavaliers ayant déclaré la catégorie et le niveau pour lesquels il participe à la finale (voir IMPORTANT).

Ayant déclaré le cheval/poney qualifié s'il engage plusieurs, par mail dès la sortie des engagements sur le site FFE.

Si le cavalier engage plusieurs chevaux/poneys dans une épreuve, le couple participant à la finale sera déclaré par écrit **par le club** (voir règlement général).

Les changements de monture ne pourront pas être acceptés sur ce terrain, sauf cas de force majeure (blessure, maladie...) et avec un cheval/poney **déjà engagé** sur le concours et validé par le Président du jury.

- ✓ Lors des finales, l'ordre de passage est obligatoire sauf dérogation accordée par le jury
- ✓ Pour les cavaliers montant 2 chevaux/poneys dans l'épreuve, le premier étant celui choisi pour le classement final s'il n'a pas été déclaré après les engagements

Pour faciliter les horaires de passage en dressage si le cheval y est engagé.

Seuls participeront au classement définitif du GDC les cavaliers ayant participé à la finale, les engagés non partants et les disqualifiés seront exclus.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les clubs doivent impérativement confirmer leurs participations après la clôture des engagements et déclarer le couple cavalier:/cheval qui participera à la finale.

Si le concurrent engage 2 fois, seul le couple cavalier/cheval déclaré avant l'épreuve sera comptabilisé. (Voir qualification finale)

IMPORTANT : Les enseignants doivent transmettre :

La liste de tous leurs cavaliers participant à la finale, en spécifiant l'épreuve de finale choisie :

- ➔ En les entourant sur **la feuille de route** avec le nom du cheval qualifié pour la finale (avec n° de passage)
- ➔ En barrant ceux non participant pour cette finale,

En scannant celle-ci et envoyer au CDE par mail à cdequitation37@gmail.com

AU PLUS TARD LE LENDEMAIN DES ENGAGEMENTS.

Les finalistes sont tenus de participer à la finale sous peine de radiation du classement définitif distinct correspondant, sauf en cas de force majeure dûment prouvé et validé par le Comité.

Les clubs n'ayant pas déclaré leurs finalistes **24 heures** après la clôture des engagements verront leurs concurrents disqualifiés du classement de la finale.

c) Catégories et niveaux des épreuves en individuel

Les classements distincts de chaque catégorie et niveau se font par l'addition des points obtenus lors des épreuves qualificatives et lors de l'épreuve finale.

Pour les classements individuels en cas d'égalité des points pour une place à l'issue de l'épreuve finale, le choix se fera

4. Sur celui ayant le plus grand nombre de participations (sauf NP, éliminé et disqualifié) et si encore égalité,
5. Sur le mieux classé au cours de cette finale.
6. En cas de nouvelle égalité, le meilleur classement de la finale sera tiré au sort.

Classement des 10 premiers pour chaque épreuve

REPRISES de Dressage : voir règlement FFE de la discipline